

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2022**

Le 30 JUIN deux mil vingt-deux à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Dominique MORAND, Maire.

Etaient présents :

Mme ALLAIS Charlotte Conseillère  
Mme BELLARD Claudie Conseillère  
MME LEBOURGEOIS Florence 1 ère adjointe  
Mme LEBOURGEOIS Marie conseillère  
M. MORAND Dominique Maire  
M. MOTTE Dimitri Conseiller  
M. PIMARE Jean-luc 2ème adjoint

Etaient absents :

Mme PIQUENOT Christiane Conseillère donne procuration à Mme Marie LEBOURGEOIS  
M. CONSEIL Sylvain Conseiller absent excusé  
M. SPIRCKEL Pascal Conseiller donne procuration à M Morand  
M. THENEAU Jérôme Conseiller donne procuration à Mme Florence LEBOURGEOIS

Mme Marie LEBOURGEOIS est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé

**Publicité des actes des collectivités**

M Le Maire explique qu'il y a lieu de prendre une délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par la communes et ce avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

M Le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes :

- Par affichage
- Par publication papier
- Sous forme électronique sur le site de la commune.

Les membres présents ont choisi la modalité suivante :

Par affichage

Délibération 14/2022 vote 10 POUR

**Avancement de grade**

M Le Maire explique qu'il y a lieu de mettre en place les LIGNES DIRECTRICES DE GESTION avec les éléments obligatoires suivants

- Le tableau des mouvements du personnel (départs prévus et recrutements envisagés)
- Les critères (promotion interne, avancement de grade et nomination suite à concours)  
tels que :
  - \* Valeur professionnelle et manière de servir
  - \* Acquis de l'expérience
  - \* Prise de responsabilité et autonomie
  - \* Investissement/motivation
- La nomination d'un assistant et d'un conseiller de prévention

- Les éléments relatifs à l'entretien professionnel
- La mise en place d'un Document Unique

Une fois soumis et accepté par le comité technique, les avancements de grades se mettront en place

Délibération 15/2022 vote 8 Pour et 2 contre (M MORAND et M SPIRCKEL)

**Prix de l'eau Année 2021 :**

M Le Maire explique que :

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. Les membres présents ont pris connaissance de la note qui sera jointe à la délibération

VOTE : 10 Pour

Délibération N°16 /2022

**Décision modificative N°1/2022**

La trésorerie nous a envoyé un message électronique afin de faire la décision modificative suivante :

040 Section investissement dépenses – 41 011

041 Section investissement dépenses + 41 011

VOTE : 10 Pour

Délibération N°17 /2022

**Informatique mairie :Devis sauvegarde et explication de la nouvelle comptabilité M 57**

Devis sauvegarde : le prestataire informatique nous a remis un devis de 2027.25H.T.

Pour un nouveau PC fixe et sauvegarde

Les membres présents donnent leur accord pour cet achat

VOTE : 10 Pour

Délibération N°18 /2022

Une subvention sera demandée.

Devis logiciel Infinity cloud (englobant la nouvelle comptabilité M 57)

Devis 2740€ H.T.

Les membres présents donnent leur accord pour cet achat

VOTE : 10 Pour

Délibération N°19 /2022

Une subvention sera demandée

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Les travaux SDE rue du Temple et mare Dupuis démarrent semaine 28
- Suite aux diverses plaintes concernant les canons à oiseaux en pleine nuit Fl Lebourgeois a joint le propriétaire qui a stoppé net les nuisances.
- SBPA :  
M Le Maire informe de la visite le 13/07  
Concernant leur demande de location de la salle en Novembre 2023 pour un marché de Noël/foire aux jouets, des dates leur seront proposées lors de leur venue en mairie.  
Fl Lebourgeois informe le conseil qu'elle a remercié personnellement Mme la Présidente pour ses actions envers la commune.  
Commission communale des impôts directs (CCID) COMMUNALE ET CAUX SEINE AGGLO:  
FL Lebourgeois demande des explications sur cette réunion qui doit avoir lieu en mairie chaque année M Le Maire répond qu'il ne désire pas la faire.  
Et pour celle de CSA auquel elle est convoquée chaque année il ne sait pas exactement de quoi il retourne.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21h40

## TABLEAU DU CONSEIL

MEMBRE	PRESENT ABSENT A DONNE PROCURATION	SIGNATURE
ALLAIS Charlotte	PRESENT	
BELLIARD Claudie	PRESENT	
CONSEIL Sylvain	Absent excusé	
LEBOURGEOIS Florence	PRESENT	
LEBOURGEOIS Marie	PRESENT	
MORAND Dominique	PRESENT	
MOTTE Dimitri	PRESENT	
PIMARE Jean-Luc	PRESENT	
PIQUENOT Christiane	A donné procuration à Marie Lebourgeois	
SPIRCKEL Pascal	A donné procuration à M. MORAND	
THENEAU Jérôme	A donné procuration à Fl Lebourgeois	

